

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE PORTNEUF**

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Portneuf dûment convoquée et tenue à la salle des commissaires, le mercredi 20 juin 2018 à 19 h 30, sous la présidence de monsieur David Montminy.

PRÉSENCES

Mme Laurette Côté	M. Sylvain Lefèbvre-Matte
Mme Marie-Claude Deschênes	M. Roger B. Plamondon
Mme Johanne Minville	M. Serge Tremblay
Mme Lina Moisan	M. Yves Walsh

M. Benoit Bisson, représentant commissaire-parent pour le secondaire
Mme Nadia Paradis, représentante commissaire-parent pour le primaire
Mme Stéphanie Ratté, représentante commissaire-parent pour le EHDAA

ABSENCE

Mme Isabelle Mainguy

Sont aussi présents les membres du conseil de direction :

Mme Monique Delisle, directrice générale par intérim et secrétaire générale, M. Jean-François Lussier, directeur des Services des ressources financières et matérielles et du transport scolaire, M. Jacques Moffette, directeur des services éducatifs, Mme Claudette Julien, directrice adjointe des services éducatifs, M. Éric Bouchard, directeur du Service des ressources humaines.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30 heures, monsieur David Montminy, président, déclare la séance officiellement ouverte après avoir constaté que les commissaires présents forment le *quorum*.

CC166/17-18

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 juin 2018 en ajoutant les points suivants :

- 11.3 Règlement – rémunération des commissaires
- 11.4 Frais chargés aux parents – directive du ministère
- 11.5 Lettre du ministre – maintien des bâtiments

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Réflexion et constatation du quorum

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

De la séance ordinaire du 20 juin 2018

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mai 2018

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 juin 2018

3.3 Suivi du procès-verbal et des résolutions ^D

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

4.1 Questions et correspondance des élèves

4.2 Questions et correspondance du public

5. INTERVENTION DES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS

5.1 Intervention du représentant du primaire

5.2 Intervention du représentant du secondaire

5.3 Intervention du représentant EHDAA

6. DIRECTION GÉNÉRALE, SERVICE DE LA FORMATION ADULTE ET PROFESSIONNELLE ET DES TECHNOLOGIES

6.1 Expo Donnacona – utilisation du stationnement (6 au 9 sept.2018)

6.2 Autorisation pour rejoindre le regroupement Collecto – plan d'action numérique

6.3 Abrogation – Nomination à la direction adjointe de l'école Bourdon-et-Courval

6.4 Nomination à la direction des écoles Marie-du-Saint-Sacrement et Saint-Cœur-de-Marie

6.5 Demande d'utilisation du stationnement à l'école du Perce-Neige – Kia Cap-Santé

7. DIRECTION DES SERVICES ÉDUCATIFS SECTEUR JEUNES

8. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

8.1 Plan d'effectifs – personnel de soutien

8.2 Plan d'effectifs – personnel professionnel

8.3 Politique relative aux drogues, aux médicaments et à l'alcool

9. DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES, MATÉRIELLES ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

9.1 Budget 2018-2019 ^D

- 9.2 Contrats de transport – Ajout de véhicule
 - 9.2.1 Autobus Pont-Rouge Ltée
 - 9.2.2 Autobus Saint-Raymond Ltée
 - 9.2.3 Autobus Saint-Basile Ltée
 - 9.2.4 R. Bouffard & Fils Inc.
- 9.3 Plan annuel d'investissements 2018-2019 (École secondaire de Saint-Marc)
- 9.4 Entretien ménager à l'école des Bourdons-et-Courval
- 9.5 Politique de remboursement de dépenses encourues dans le cadre de l'emploi ^D

10. DIRECTION DES SERVICES DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- 10.1 Code d'éthique et de déontologie des commissaires

11. PÉRIODE D'INFORMATION DU PRÉSIDENT

- 11.1 Motion de félicitations – Défi Pierre Lavoie
- 11.2 Autorisation provisoire – programme MOCN

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC167/17-18

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MAI 2018

Madame la commissaire Johanne Minville propose :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mai 2018 et de dispenser la secrétaire générale d'en faire la lecture, une copie ayant été déposée aux commissaires plus de six heures avant la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC168/17-18

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 JUIN 2018

Madame la commissaire Laurette Côté propose :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 juin 2018 et de dispenser la secrétaire générale d'en faire la lecture, une copie ayant été déposée aux commissaires plus de six heures avant la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC169/17-18

6.1 EXPO DONNACONA – UTILISATION DU STATIONNEMENT

Considérant la volonté de la Commission scolaire de se positionner à titre d'acteur du développement local et régional;

Considérant l'envergure des possibilités dont dispose la Commission scolaire à titre de grand propriétaire foncier;

Considérant la demande de monsieur Simon Langlois, agissant à titre de promoteur, pour utiliser le stationnement de la Commission scolaire de Portneuf pour la tenue de l'Expo commerciale de Donnacona, qui se déroulera du 6 au 9 septembre 2018,

Madame la commissaire Johanne Minville propose :

D'autoriser l'utilisation des terrains de stationnement adjacents au Centre administratif Michel-Pagé et à l'aréna de Donnacona, pour l'installation du parc d'amusement. Il est entendu qu'aucun trou ne sera percé dans l'asphalte et que les promoteurs s'engagent à remettre les lieux dans le même état de propreté qui prévalait avant l'évènement et d'assurer un corridor de sécurité facilitant l'accès et/ou l'évacuation des bâtiments de la Commission scolaire.

De plus, conformément à l'application de la nouvelle Loi sur le tabac, les promoteurs s'engagent à faire respecter l'interdiction de fumer ou de vapoter sur les terrains et dans les immeubles de la Commission scolaire et s'engagent à indemniser la Commission scolaire advenant des infractions par ses employés ou les utilisateurs durant le prêt d'immeuble sous sa supervision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC170/17-18

6.2 AUTORISATION POUR REJOINDRE LE REGROUPEMENT COLLECTO – PLAN D'ACTION NUMÉRIQUE

ATTENDU que la Commission scolaire de Portneuf retire des bénéfices d'un processus d'achats regroupés tel celui offert par Collecto;

ATTENDU que le ministère, dans le cadre de la règle d'investissement 50767, a mandaté l'organisme Collecto pour mener une collecte d'information auprès des établissements scolaires afin d'évaluer les besoins d'acquisition des milieux;

ATTENDU que la Commission scolaire de Portneuf doit acquérir des équipements numériques dans le cadre de la mesure 50767 pour l'acquisition d'ensembles numériques pour la rentrée scolaire 2018;

ATTENDU que la mesure 50767 exige que les achats soient effectués à partir de la liste d'équipements présélectionnés qui a été diffusée lors de la collecte de souhaits par le ministère en mai 2018 et qui sera officialisée en juillet 2018,

Monsieur le commissaire Yves Walsh propose :

- QUE la Commission scolaire de Portneuf adhère au regroupement d'achats d'équipements numériques de Collecto afin de se prévaloir de la mesure budgétaire 50767;
- QUE la Commission scolaire de Portneuf autorise la direction générale, madame Monique Delisle, responsable des acquisitions en TI à la CS, à agir comme représentant de la Commission scolaire concernant tous les aspects contractuels liés aux acquisitions dans le cadre de la mesure 50767;
- QUE la Commission scolaire de Portneuf autorise la direction générale, madame Monique Delisle, responsable des acquisitions en TI à la CS, à signer tout document ou toute autorisation découlant de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC171/17-18

6.3 ABROGATION – NOMINATION À LA DIRECTION ADJOINTE DE L'ÉCOLE DES BOURDONS-ET-COURVAL

- Considérant** les modalités relatives à l'affectation d'un employé à un poste-cadre à temps partiel ;
- Considérant** que le pourcentage du poste cadre est inférieur à 50 % ;
- Considérant** la possibilité pour un membre du personnel enseignant d'obtenir une promotion à un poste-cadre sans perte de bénéfices,

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose :

- D'abroger** la résolution CC148/17-18 relative à la nomination de la direction adjointe de l'école des Bourdons-et-Courval.

Et

- D'affecter** madame Nathalie Morin au poste de directrice adjointe de l'école des Bourdons-et-Courval, dans une proportion de 20 %, et ce, pour l'année scolaire 2018-2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC172/17-18

6.4 NOMINATION À LA DIRECTION DES ÉCOLES MARIE-DU-SAINT-SACREMENT ET SAINT-CŒUR-DE-MARIE

- Considérant que** toutes les étapes de consultation ont été réalisées tant auprès de l'*Association québécoise du personnel de direction d'établissement* (AQPDE) qu'auprès de l'*Association des cadres scolaires du Québec* (ACSQ), conformément à l'article 3.2 de la politique de gestion en vigueur;
- Considérant que** la politique locale de gestion des cadres établit à l'article 6.11 que la Commission favorise la mobilité interne du personnel-cadre dans le but

d'enrichir le plan de carrière des gestionnaires et d'améliorer l'efficacité de la gestion;

Considérant que l'article 269 du règlement 209 établit la compétence du conseil des commissaires concernant l'affectation du personnel d'encadrement,

Madame la commissaire Laurette Côté propose :

De nommer Mme Brigitte Larivière au poste de directrice des écoles Saint-Cœur-de-Marie et Marie-du-Saint-Sacrement, dans une proportion de 60% ainsi qu'une proportion de 40 % octroyée pour d'autres mandats Commission scolaire, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC173/17-18

6.5 DEMANDE D'UTILISATION DU STATIONNEMENT À L'ÉCOLE DU PERCE-NEIGE – KIA CAP-SANTÉ

Considérant la demande de monsieur André Blaquière, directeur des ventes de Kia Cap-Santé, pour utiliser le stationnement adjacent à l'école du Perce-Neige, près de l'aréna de Pont-Rouge, pour la tenue d'une vente sous le chapiteau, qui se déroulera du 9 au 14 juillet 2018,

Madame la commissaire Lina Moisan propose :

D'autoriser l'utilisation des terrains de stationnement adjacents à l'école du Perce-Neige et à l'aréna de Pont-Rouge, pour l'installation du chapiteau. Il est entendu que les promoteurs s'engagent à remettre les lieux dans le même état de propreté qui prévalait avant l'évènement et d'assurer un corridor de sécurité facilitant l'accès et/ou l'évacuation des bâtiments de la Commission scolaire.

De plus, conformément à l'application de la nouvelle Loi sur le tabac, les promoteurs s'engagent à faire respecter l'interdiction de fumer ou de vapoter sur les terrains et dans les immeubles de la Commission scolaire et s'engagent à indemniser la Commission scolaire advenant des infractions par ses employés ou les utilisateurs durant le prêt d'immeuble sous sa supervision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC174/17-18

8.1 PLAN D'EFFECTIFS – PERSONNEL DE SOUTIEN

Madame la commissaire Stéphanie Ratté propose :

D'accepter le plan d'effectifs 2018-2019 du personnel de soutien de la Commission scolaire de Portneuf, tel que déposé au conseil des commissaires, et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CC174/17-18.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC175/17-18

8.1 PLAN D'EFFECTIFS – PERSONNEL PROFESSIONNEL

Madame la commissaire Nadia Paradis propose :

D'accepter le plan d'effectifs 2018-2019 des professionnels de la Commission scolaire de Portneuf, tel que déposé au conseil des commissaires, et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CC175/17-18.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC176/17-18

8.3 POLITIQUE RELATIVE AUX DROGUES, AUX MÉDICAMENTS ET À L'ALCOOL

Considérant la volonté de la Commission scolaire de prévenir et d'éliminer les risques et conséquences découlant de consommation de drogues, de médicaments ou d'alcool de l'ensemble de ses employés;

Considérant que la Commission scolaire estime que l'application des dispositions de la politique est nécessaire au bon fonctionnement de ses activités et celles des établissements d'enseignement de son territoire ;

Considérant les droits et obligations législatives régissant la consommation de drogues, de médicaments et d'alcool ;

Considérant que le projet de politique relative aux drogues, aux médicaments et à l'alcool a fait l'objet d'un processus de consultation auprès des différentes instances,

Madame la commissaire Laurette Côté propose :

D'adopter la politique relative aux drogues, aux médicaments et à l'alcool et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CC176/17-18.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC177/17-18

9.1 BUDGET 2018-2019

Attendu que conformément à la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3), la Commission scolaire de Portneuf doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2018-2019;

Attendu que le budget des écoles et des centres est adopté par le conseil d'établissement (article 96,24 de la LIP) et que la Commission scolaire doit approuver le budget des écoles et des centres (article 276 de la LIP);

Attendu que ce budget prévoit un déficit d'exercice de 606 810 \$ et que ce montant est inférieur à la limite d'appropriation de l'excédent accumulé au 30 juin 2017 exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains ainsi que de la subvention financement à recevoir relative à la provision pour avantages sociaux au 30 juin 2017;

Attendu que l'évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables avant exemption qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention d'équilibre est établie au montant de 5 710 199 191 \$ en date du 1er mai 2018 en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2018-2019;

Attendu que le produit de la taxe scolaire au montant de 6 566 752 \$, en date du 1er mai 2018, a été établi en prenant en considération :

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 45 090 183 \$, et :
- un nombre de 30 061 immeubles imposables de plus de 25 000 \$.

Monsieur le commissaire Roger B. Plamondon propose :

D'approuver le budget de chaque établissement de la Commission scolaire tel que déposé et tel qu'adopté par leur conseil d'établissement respectif et

D'adopter et de transmettre au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 80 872 132 \$ et des dépenses de 81 478 942 \$ et de déposer ledit document, au répertoire, sous la cote CC177/17-18.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC178/17-18

9.2.1 CONTRAT DE TRANSPORT SCOLAIRE AJOUT DE VÉHICULE – AUTOBUS PONT-ROUGE LTÉE

Considérant que le Règlement sur le transport des élèves (chapitre I-13.3, r. 12) permet à la commission scolaire de négocier de gré à gré avec un transporteur avec lequel elle était liée par contrat pour l'année précédente pour du transport qui doit être effectué au moyen d'un autobus ou d'un minibus;

Considérant que les contrats pour le transport scolaire ont été signés pour les années scolaires 2017-2018 à 2021-2022 avec nos transporteurs offrant le service en 2016-2017;

Considérant la croissance de clientèle dans le secteur de Pont-Rouge requiert l'ajout d'un autobus pour un parcours de 72 km,

Madame la commissaire Lina Moisan propose :

D'autoriser l'ajout d'un autobus avec un parcours d'environ 72 km à l'annexe B de l'année 2018-2019 au montant de 61 101,10 \$ (avec l'indexation prévue de 1,6 %, plus le montant pour la clause environnement, le cas échéant et avant les taxes) pour la compagnie Autobus Pont-Rouge Ltée. ;

D'autoriser Monsieur Jean-François Lussier, directeur du service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire, à signer l'annexe B ajustée pour l'année 2018-2019 pour donner plein effet aux présentes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC179/17-18

9.2.2 CONTRAT DE TRANSPORT SCOLAIRE AJOUT DE VÉHICULE – AUTOBUS SAINT-RAYMOND LTÉE

Considérant que le Règlement sur le transport des élèves (chapitre I-13.3, r. 12) permet à la commission scolaire de négocier de gré à gré avec un transporteur avec lequel elle était liée par contrat pour l'année précédente pour du transport qui doit être effectué au moyen d'un autobus ou d'un minibus;

Considérant que les contrats pour le transport scolaire ont été signés pour les années scolaires 2017-2018 à 2021-2022 avec nos transporteurs offrant le service en 2016-2017;

Considérant la croissance de clientèle dans le secteur de Saint-Raymond requiert l'ajout d'un autobus pour un parcours de 87 km,

Madame la commissaire Stéphanie Ratté propose :

D'autoriser l'ajout d'un autobus avec un parcours d'environ 87 km à l'annexe B de l'année 2018-2019 au montant de 63 838,37 \$ (avec l'indexation prévue de 1,6 %, plus le montant pour la clause environnement, le cas échéant et avant les taxes) pour la compagnie Autobus Saint-Raymond Ltée. ;

D'autoriser Monsieur Jean-François Lussier, directeur du service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire, à signer l'annexe B ajustée pour l'année 2018-2019 pour donner plein effet aux présentes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC180/17-18

9.2.3 CONTRAT DE TRANSPORT SCOLAIRE AJOUT DE VÉHICULE – AUTOBUS SAINT-BASILE LTÉE

Considérant que le Règlement sur le transport des élèves (chapitre I-13.3, r. 12) permet à la commission scolaire de négocier de gré à gré avec un transporteur avec lequel elle était liée par contrat pour l'année précédente pour du transport qui doit être effectué au moyen d'un autobus ou d'un minibus;

Considérant que les contrats pour le transport scolaire ont été signés pour les années scolaires 2017-2018 à 2021-2022 avec nos transporteurs offrant le service en 2016-2017;

Considérant la croissance de clientèle dans le secteur de Cap-Santé requiert l'ajout d'un autobus pour un parcours de 15 km;

Monsieur le commissaire Yves Walsh propose :

D'autoriser l'ajout d'un autobus avec un parcours d'environ 15 km à l'annexe B de l'année 2018-2019 au montant de 51 520,65 \$ (avec l'indexation prévue de 1,6 %, plus le montant pour la clause environnement, le cas échéant et avant les taxes) pour la compagnie Autobus Saint-Basile Ltée. ;

D'autoriser Monsieur Jean-François Lussier, directeur du service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire, à signer l'annexe B ajustée pour l'année 2018-2019 pour donner plein effet aux présentes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC18117-18

9.2.4 CONTRAT DE TRANSPORT SCOLAIRE AJOUT DE VÉHICULE – R. BOUFFARD & FILS INC.

Considérant que le Règlement sur le transport des élèves (chapitre I-13.3, r. 12) permet à la commission scolaire de négocier de gré à gré avec un transporteur avec lequel elle était liée par contrat pour l'année précédente pour du transport qui doit être effectué au moyen d'un autobus ou d'un minibus;

Considérant que les contrats pour le transport scolaire ont été signés pour les années scolaires 2017-2018 à 2021-2022 avec nos transporteurs offrant le service en 2016-2017;

Considérant la croissance de clientèle dans le secteur de Neuville requiert l'ajout d'un autobus pour un parcours de 80 km;

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose :

D'autoriser l'ajout d'un autobus avec un parcours d'environ 80 km à l'annexe B de l'année 2018-2019 au montant de 62 469,74 \$ (avec l'indexation prévue de 1,6 %, plus le montant pour la clause environnement, le cas échéant et avant les taxes) pour la compagnie R. Bouffard & Fils Inc. ;

D'autoriser Monsieur Jean-François Lussier, directeur du service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire, à signer l'annexe B ajustée pour l'année 2018-2019 pour donner plein effet aux présentes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC182/17-18

9.3 PLAN ANNUEL D'INVESTISSEMENTS 2018-2019 (École secondaire de Saint-Marc)

Considérant que la Commission scolaire s'est vue réserver une somme de 809 557 \$ dans le cadre de la mesure 50624 « Réfection et transformation des bâtiments » pour permettre la réalisation de projets d'amélioration des immeubles;

Considérant que la Commission scolaire a mis de l'avant le projet de remplacer le revêtement de plancher du gymnase de l'école secondaire de Saint-Marc;

Considérant que la procédure d'appel d'offres a été suivie pour le projet mentionné,

Monsieur le commissaire Sylvain Lefebvre-Matte propose :

De procéder à l'engagement de l'entrepreneur pour le projet mentionné.

CHOIX DE L'ENTREPRENEUR :

ATEG Couvre-planchers inc. au montant de 79 975 \$ (avant taxes)

Que M. Jean-François Lussier ou M. Frédéric Lajoie respectivement directeur et coordonnateur du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC183/17-18

9.4 ENTRETIEN MÉNAGER À L'ÉCOLE DES BOURDONS-ET-COURVAL

Considérant que le contrat d'entretien ménager pour l'école primaire des Bourdons/Courval (2 bâtiments) se terminera le 30 juin 2018 et doit être renouvelé;

Considérant que la procédure d'appel d'offres a été suivie pour la sélection de l'entreprise,

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose :

De procéder à l'engagement de l'entreprise suivante pour le contrat d'entretien ménager à l'école primaire des Bourdons-et-Courval (2 bâtiments) pour une durée d'une année.

CHOIX DE L'ENTREPRISE :

Les Services Ménagers Trifluviens Inc. au montant de 88 800,00 \$ (avant taxes) pour l'année 2018-2019.

de désigner le directeur des ressources financières, matérielles et du transport scolaire, monsieur Jean-François Lussier, ou le coordonnateur, monsieur Frédéric Lajoie, à signer tout document relatif à ce contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC184/17-18

9.5 POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DE DÉPENSES ENCOURUES DANS LE CADRE DE L'EMPLOI

- Considérant que** le Conseil du Trésor a modifié le 3 avril 2018 le taux de remboursement au kilomètre pour l'utilisation personnelle d'une automobile et que la politique de la commission scolaire de Portneuf utilise le même taux;
- Considérant que** le comité de répartition des ressources a procédé à la révision de la politique de remboursement de dépenses encourues dans le cadre de l'emploi (no.133) mise à jour le 20 juin 2012 en précisant l'interprétation de certains articles;
- Considérant que** les modifications apportées précisent ce qui se fait déjà dans la gestion quotidienne de cette politique;
- Considérant que** cette version améliorée a été soumise au processus de consultation auprès des différentes associations, du comité de répartition des ressources et après étude par le comité consultatif de gestion;

Monsieur le commissaire Yves Walsh propose :

- D'adopter** les modifications proposées à la politique de remboursement de dépenses encourues dans le cadre de l'emploi de la Commission scolaire de Portneuf afin qu'elle s'applique dès le 1^{er} juillet 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC185/17-18

10.1 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES COMMISSAIRES

- Considérant que** le projet est conforme à l'article 175.1 de la Loi sur l'instruction publique ;
- Considérant que** le projet fut présenté en séance d'étude du conseil des commissaires le 9 mai 2018 ;
- Considérant que** le code d'éthique et de déontologie des commissaires a fait l'objet d'un avis public de consultation d'au moins 30 jours, comme prévu à l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique,

Monsieur le commissaire Roger B. Plamondon propose :

- D'adopter** le nouveau code d'éthique et de déontologie des commissaires et de déposer le document sur la cote CC185/17-18.

et

De transmettre une copie dudit règlement à chaque conseil d'établissement et au comité de parents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC186/17-18

11.1 MOTION DE FÉLICITATIONS – DÉFI PIERRE LAVOIE

Considérant le défi des Cubes énergie organisé dans le cadre du Grand défi Pierre Lavoie visant à promouvoir de saines habitudes de vie chez les jeunes, par l'activité physique et une saine alimentation ;

Considérant la participation des élèves des écoles de la Commission scolaire de Portneuf au cours du mois de mai 2017;

Considérant la Grande récompense qui gratifie les élèves des écoles gagnantes à la suite de cette participation ;

Considérant que la Grande récompense a permis à 4 200 élèves provenant des écoles à travers le Québec de dormir au Stade olympique de Montréal et de passer une journée à La Ronde les 16 et 17 juin 2018 ;

Madame la commissaire Nadia Paradis propose :

D'adopter une motion de félicitations aux élèves des écoles Marie-du-Saint-Sacrement et Saint-Cœur-de-Marie qui ont remporté cette Grande récompense grâce au prix Coup de cœur Rio Tinto.

Et

D'adopter une motion de félicitations à tout le personnel des écoles et aux collaboratrices du projet, madame France Lafleur de la municipalité de Saint-Léonard ainsi que madame Marie-Christine Morasse de la municipalité de Rivière-à-Pierre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC187/17-18

13.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame la commissaire Johanne Minville propose la levée de la séance à 20 h 50.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AUTRES SUJETS :

3.3 Suivi du procès-verbal du conseil des commissaires

Mme Monique Delisle directrice générale par intérim et secrétaire générale, commente le document qui fait état du suivi accordé aux décisions du conseil des commissaires.

4.1 Questions et correspondance des élèves

Aucune

4.2 Questions et correspondance du public

Lecture d'une lettre et dépôt d'une pétition des parents de l'école Saint-Charles-de-Grondines concernant l'organisation scolaire 2018-2019.

Les parents font part au conseil des commissaires de leur inquiétude relative aux deux degrés triple prévus à l'organisation scolaire.

5.1 Intervention des représentants du comité de parents

Madame Nadia Paradis et monsieur Benoit Bisson font un retour sur la dernière rencontre du comité de parents qui s'est déroulée le 11 juin dernier.

Madame Stéphanie Ratté, représentante du comité EHDAA fait un retour sur la dernière rencontre qui s'est déroulée le 4 juin dernier.

11.2 Autorisation provisoire - MOCN

Madame Monique Delisle informe les commissaires que la Commission scolaire a reçu l'autorisation provisoire pour le programme usinage sur machines-outils à commande numérique – ASP 5224 pour les années scolaires 2017-2018 et 2018-2019.

11.3 Règlement – rémunération des commissaires

Monsieur David Montminy, président, informe les commissaires de l'adoption du Règlement relatif aux montants annuels maximaux de la rémunération pouvant être versés aux membres du conseil des commissaires.

Le nouveau décret entrera en vigueur le 4 juillet 2018.

11.4 Frais chargés aux parents

Madame Monique Delisle fait un retour sur la directive du ministre concernant les frais chargés aux parents.

Un suivi a été fait auprès des directions d'établissement le mercredi 13 juin dernier par madame Monique Delisle.

D'autres informations seront fournies dès la rentrée scolaire en août prochain.

11.5 Lettre du ministre – maintien de bâtiments

Monsieur David Montminy informe les commissaires sur l'aide financière de 5 038 316 \$ accordée à la Commission scolaire dans le cadre des mesures maintien de bâtiments et résorption du déficit de maintien.

DOCUMENTS REMIS :

- 3.3 Suivi du procès-verbal et des résolutions ;
- 9.1 Budget 2018-2019 ;
- 9.5 Politique de remboursement de dépenses encourues dans le cadre de l'emploi.

LE PRÉSIDENT

LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE